

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 02 Juin 2022

DEPARTEMENT

49 - MAINE ET LOIRE

ARRONDISSEMENT

DE CHOLET

LYS-HAUT-LAYON

OBJET :

ADMINISTRATION GENEALE

Dénominations de voies
Tigné

Convocation du
25 mai 2022

Nombre de conseillers
en exercice
35

Conseillers présents
31

Conformément à l'article L2121-25 du Code des Collectivités Territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la commune et transmis à la Sous-préfecture de Cholet le 16.06.2022.

L'an deux mille vingt-deux, le 02 juin à vingt heures, le conseil municipal, dûment convoqué le 25 mai 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de M. THOMAS, Maire de Lys-Haut-Layon.

Etaient présents : M. THOMAS, Mme JUHEL, M. MAILLET, M. BEAUSSANT, Mme BAUDONNIERE, M. BODIN, M. FRAPPREAU, Mme DECAËNS, Mme BREHERET, Mme GASTE, M. BRUNET, Mme REULLIER, M. PIERROIS, M. BREVET, Mme CADU, M. ALIANE, M. CHEPTOU, Mme GRIMAUD, M. HUMEAU, Mme CRAMOIS, Mme MARTIN, Mme ROY, Mme CHARRIER, M. GROLLEAU, Mme REULIER, Mme HUBLAIN, M. PERCHER, M. MATIGNON, M. DALLOZ, Mme ROUAULT-BERNIER, M. MANCEAU,

Etaient absent(e)s excusé(e)s ayant donné pouvoir : M. ALGOET, M. TAVENEAU,

Etaient absent(e)s excusé(e)s : Mme BREVET, Mme ILLAN

Secrétaire de séance : M. MAILLET

Afin de faciliter l'intervention de nombreux organismes remplissant des missions de service public et le déploiement de la fibre optique, la commune de LYS-HAUT-LAYON a décidé de mettre en place une démarche d'adressage permettant la localisation précise de chaque bâtiment (habitations, commerces, entreprises, sièges d'exploitation agricole, sites publics...) grâce à une adresse complète et unique.

A l'issue du diagnostic réalisé, il est apparu nécessaire de procéder aux corrections des anomalies suivantes sur la commune déléguée de Tigné :

- l'impasse dans le lotissement le Point du Jour qui pourrait se prolonger pour desservir de futures parcelles n'est pas nommée. Aussi, il est proposé de nommer cette voie « impasse de l'Aurore ».

- La « place de l'Église » est en doublon avec celle de la commune déléguée de Nueil-sur-Layon. Il est donc proposé de la renommer « place de l'Église de Tigné ». Il est également proposé de nommer officiellement la place cadastrée 348 B0715 « place du Souvenir ». Il n'y a en effet pas trace d'une délibération du Conseil Municipal concernant ce nommage.

- La « place de la Mairie » est en doublon avec celles des communes déléguées de Tancoigné et Trémont. Il est donc proposé de la renommer « place de la Mairie de Tigné ».

- Le stade et la déchetterie ne sont pas numérotés. Aussi, il est proposé de nommer la voie qui les dessert (entre la rue des Grouas et la route de la Touche) « rue des Sports ».

- La « rue du Colombier » dans le village d'Amigné est en doublon avec celle de la commune déléguée de Nueil-sur-Layon. Il est donc proposé de la renommer « rue des Faluns ».

- afin d'éviter une homonymie avec la rue de la Touche, l'impasse des Touches aux Cerqueux-Sous-Passavant ou encore Les Basses Touches à Saint-Hilaire-du-Bois, il est proposé de renommer l'impasse de la Basse Touche « impasse de la Gaieté », nom suggéré par ses habitants.

- afin de numéroté les différents bâtiments du lieu-dit Les Bouillons, il est proposé de nommer l'allée qui les dessert « allée des Bouillons »

- afin de numéroté les différents bâtiments du lieu-dit La Loge, il est proposé de nommer le chemin de desserte « chemin de la Loge Belin »

- Le lieu-dit La Maison Neuve est en doublon avec celui des communes déléguées de Saint-Hilaire-du-Bois, Nueil-sur-Layon et Tancoigné. Il est donc proposé de renommer ce lieu-dit « La Bâtisse ».

- Les habitations du lieu-dit Le Grand Noizé ne sont pas numérotées. Aussi, il est proposé de nommer les voies de desserte « chemin du Grand Noizé » et « chemin d'Haplaincourt », nom suggéré par le riverain.

- Les habitations du lieu-dit La Noue ne sont pas numérotées. Aussi, il est proposé de nommer la voie de desserte « chemin de la Noue Grolleau ».

- la ruelle au niveau des 7 - 7bis rue d'Anjou n'est pas nommée. Aussi, il est proposé de nommer cette voie « ruelle du Centre ». Les propriétaires de cette voie cadastrée 348 A0710 ont donné leur accord pour cette dénomination.

Enfin afin de lever l'ambiguïté sur leur orthographe dans les différentes bases de données existantes (BAN, cadastre, base adresse de la Poste...), il est proposé de confirmer le nom des lieux-dits « Le Clos Poirier », « Le Lion Vert », « Le Moulin du Pont d'Aubigné ».

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2121-29 et L2121-30, CONSIDÉRANT qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune.

CONSIDÉRANT qu'il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, Pompiers, Gendarmes), le travail de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

CONSIDÉRANT que l'ensemble de la voirie n'a pas à ce jour reçu une dénomination complète, tant au niveau des voies que des lieux-dits.

CONSIDÉRANT qu'il est apparu que la création de la commune nouvelle a pu engendrer sur l'ensemble du nouveau territoire communal des doublons de dénomination de certains lieux-dits et voies et ainsi induire des erreurs et des dysfonctionnements dans l'adressage ;

CONSIDÉRANT que les propriétaires de voies privées ont donné leur accord à la dénomination de leurs voies ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DÉCIDE :

- de procéder à la dénomination des voies et lieux-dits suivants comme indiqué sur les plans joints à la présente :

- l'impasse dans le lotissement le Point du Jour « impasse de l'Aurore ».
- la « place de l'Église » renommée « place de l'Église de Tigné ».
- la place cadastrée 348 B0715 « place du Souvenir ».
- la « place de la Mairie » renommée « place de la Mairie de Tigné ».
- la voie entre la rue des Grouas et la route de la Touche « rue des Sports ».
- la « rue du Colombier » dans le village d'Amigné renommée « rue des Faluns ».
- l'impasse de la Basse Touche dans le village de la Touche renommée « impasse de la Gaieté ».
- la voie qui dessert le lieu-dit Les Bouillons depuis la RD156 « allée des Bouillons »
- la voie qui dessert le lieu-dit La Loge depuis la RD167 « chemin de la Loge Belin »
- le lieu-dit La Maison Neuve renommé « La Bâtisse ».
- les voies qui desservent le lieu-dit Le Grand Noizé depuis la RD156 « chemin du Grand Noizé » et « chemin d'Happlaincourt ».
- la voie qui dessert le lieu-dit La Noue depuis la VC101 « chemin de la Noue Grolleau ».
- la ruelle au niveau des 7 - 7bis rue d'Anjou « ruelle du Centre ».

- de confirmer le nom des lieux-dits « Le Clos Poirier », « Le Lion Vert », « Le Moulin du Pont d'Aubigné ».

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur Patrick TAVENEAU en sa qualité de maire délégué de la commune de Tigné, à prendre toutes les mesures nécessaires et à signer tout document utile à l'exécution de la présente délibération.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme,
Le Maire de Lys-Haut-Layon,
Médéric THOMAS



Département :
MAINE ET LOIRE

Commune :
LYS-HAUT-LAYON

Section : ZI
Feuille : 348 ZI 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 02/04/2022
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
SDIF du Maine et Loire - Saumur
49417
49417 SAUMUR
tél. 02.41.83.57.00 -fax
sdif49.saumur@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Département :
MAINE ET LOIRE

Commune :
LYS-HAUT-LAYON

Section : B
Feuille : 348 B 02

Échelle d'origine : 1/2500
Échelle d'édition : 1/650

Date d'édition : 04/04/2022
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

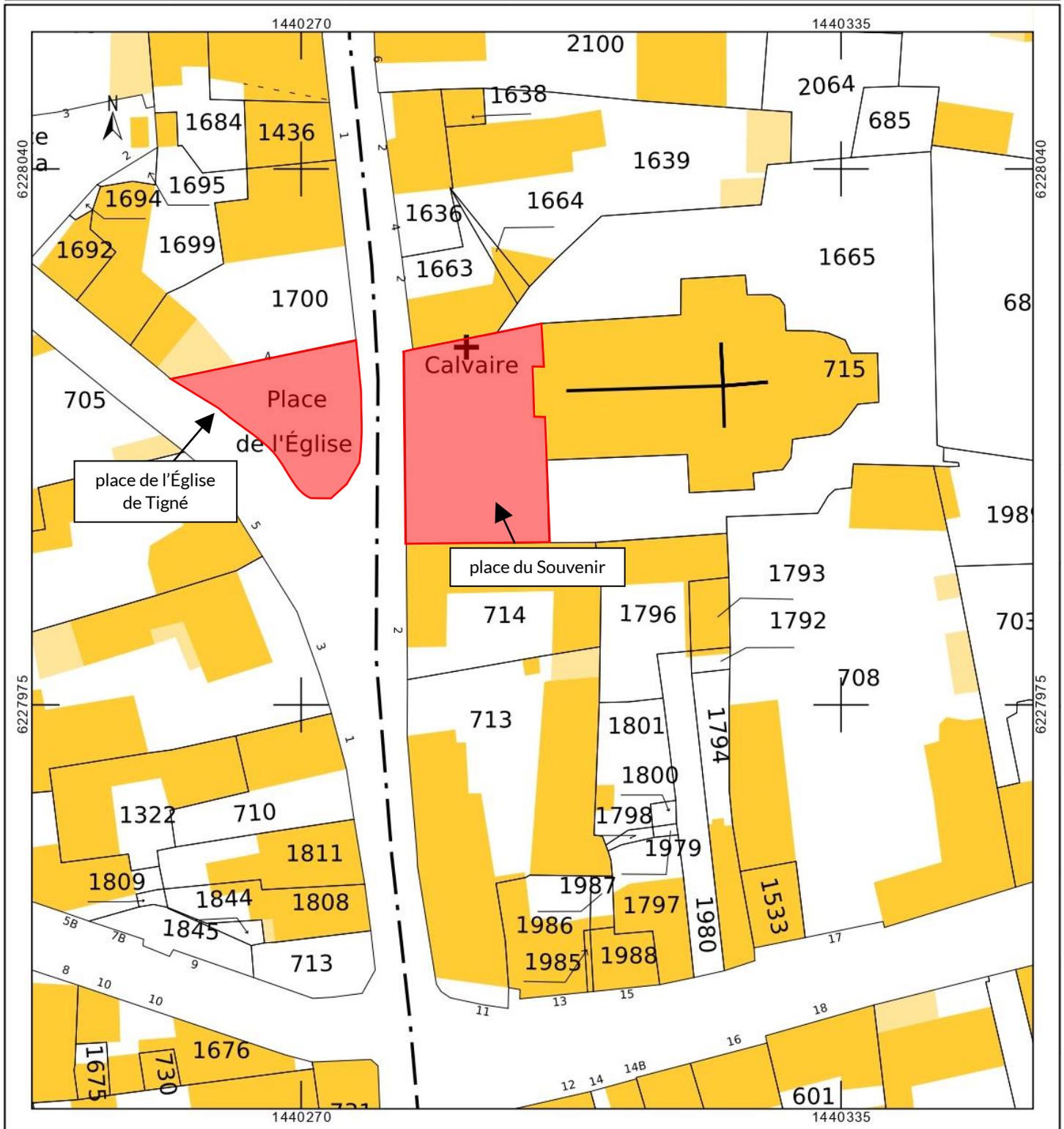
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
SDIF du Maine et Loire - Saumur
49417
49417 SAUMUR
tél. 02.41.83.57.00 -fax
sdif49.sauumur@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Département :
MAINE ET LOIRE

Commune :
LYS-HAUT-LAYON

Section : B
Feuille : 348 B 02

Échelle d'origine : 1/2500
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 07/01/2022
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

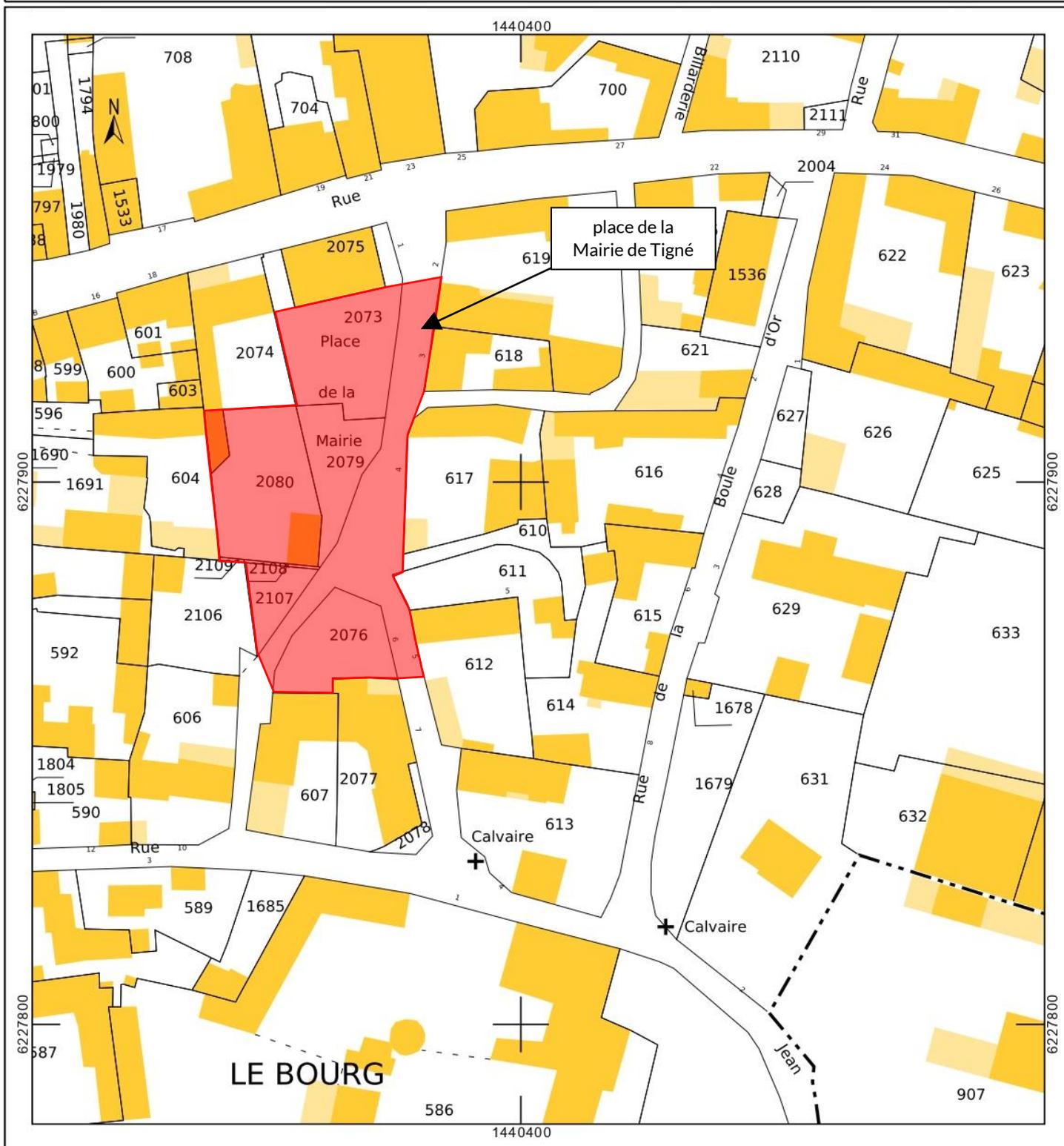
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
SDIF du Maine et Loire - Saumur
49417
49417 SAUMUR
tél. 02.41.83.57.00 -fax
sdif49.sauumur@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Département :
MAINE ET LOIRE

Commune :
LYS-HAUT-LAYON

Section : C
Feuille : 348 C 01

Échelle d'origine : 1/1250
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 07/01/2022
(fuseau horaire de Paris)

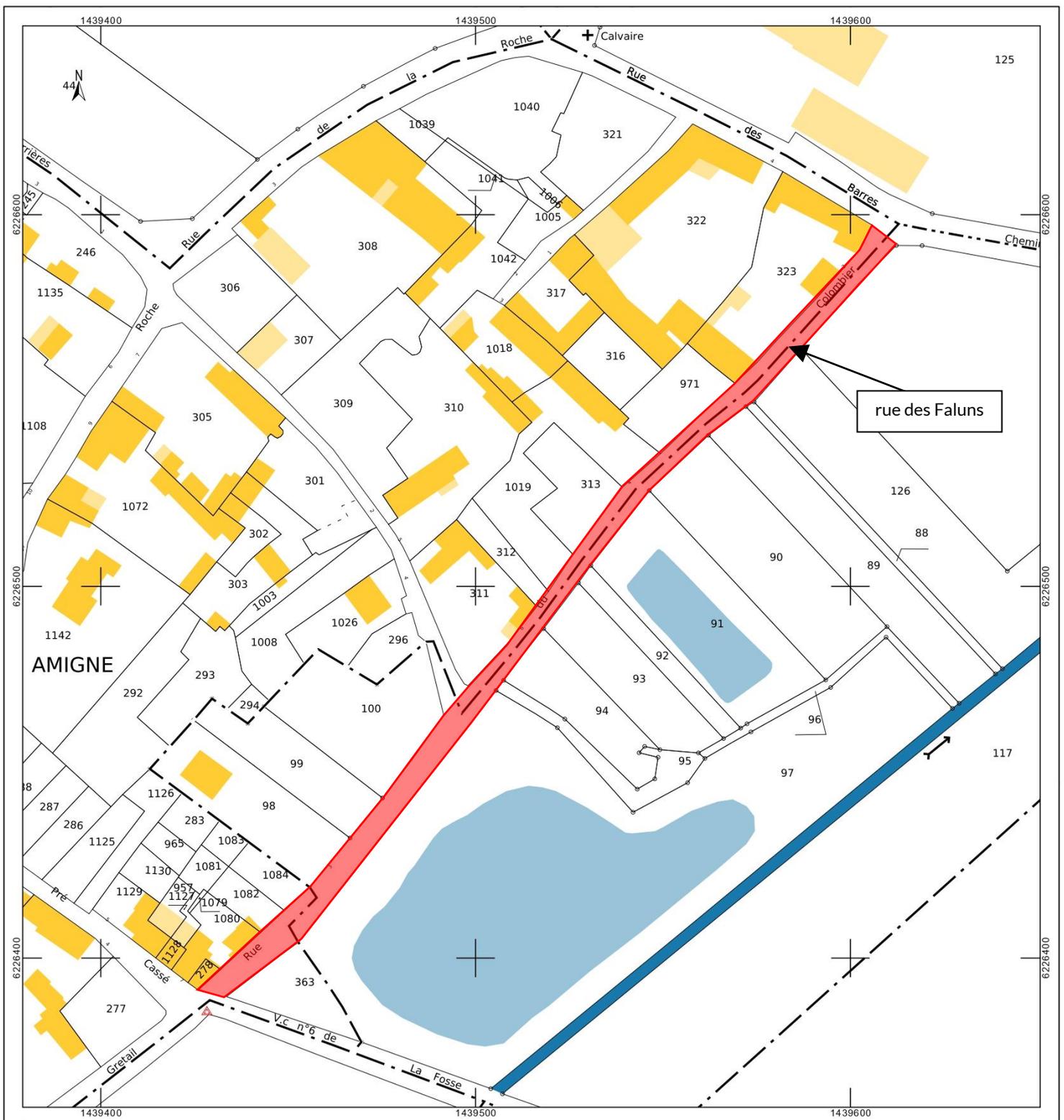
Coordonnées en projection : RGF93CC47
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes
publics

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
SDIF du Maine et Loire - Saumur
49417
49417 SAUMUR
tél. 02.41.83.57.00 -fax
sdif49.saumur@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Département :
MAINE ET LOIRE

Commune :
LYS-HAUT-LAYON

Section : A
Feuille : 348 A 01

Échelle d'origine : 1/2500
Échelle d'édition : 1/1500

Date d'édition : 01/06/2022
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

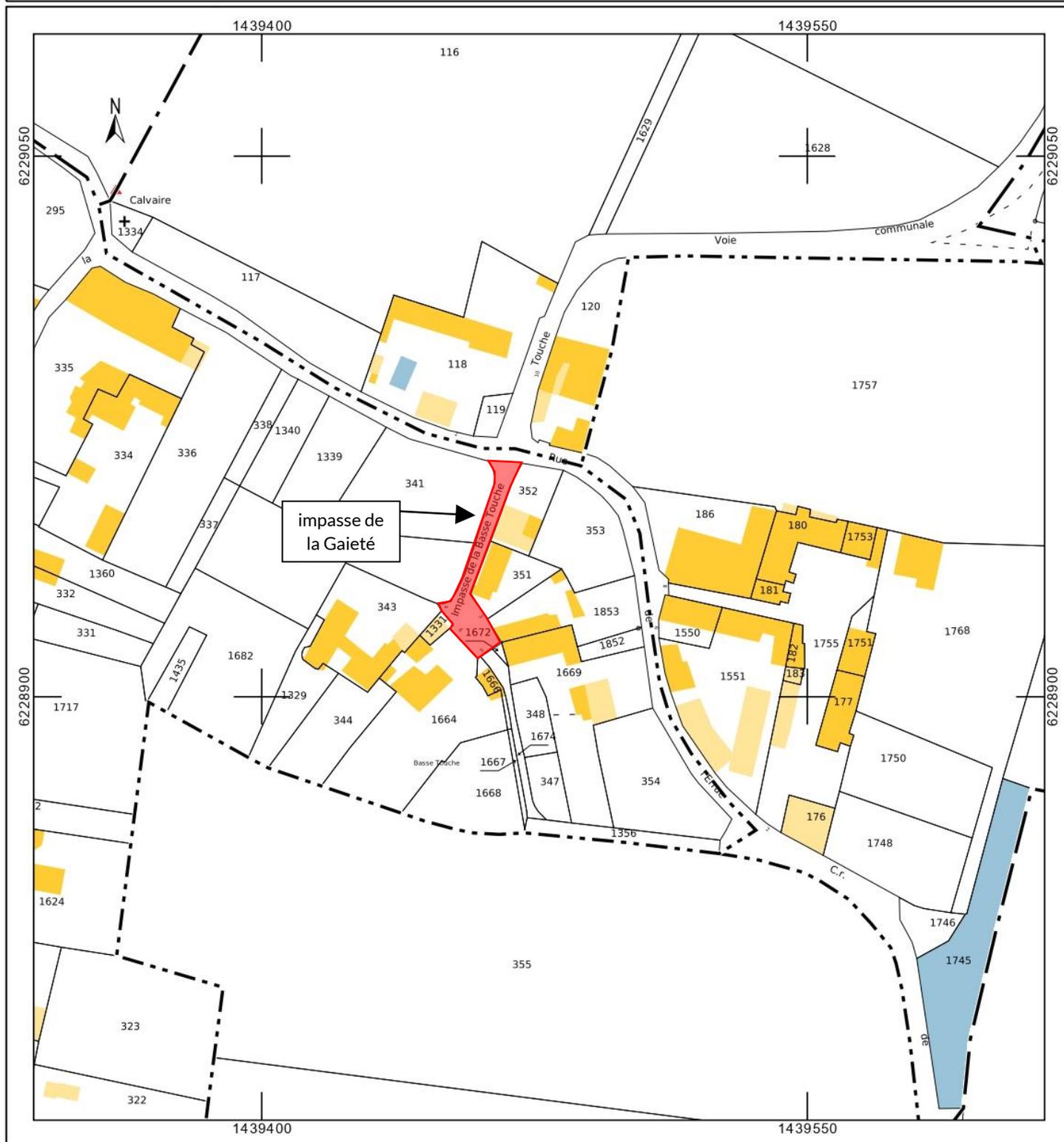
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
SDIF du Maine et Loire - Saumur
49417
49417 SAUMUR
tél. 02.41.83.57.00 -fax
sdif49.sauumur@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Département :
MAINE ET LOIRE

Commune :
LYS-HAUT-LAYON

Section : B
Feuille : 348 B 01

Échelle d'origine : 1/2500
Échelle d'édition : 1/1500

Date d'édition : 07/01/2022
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

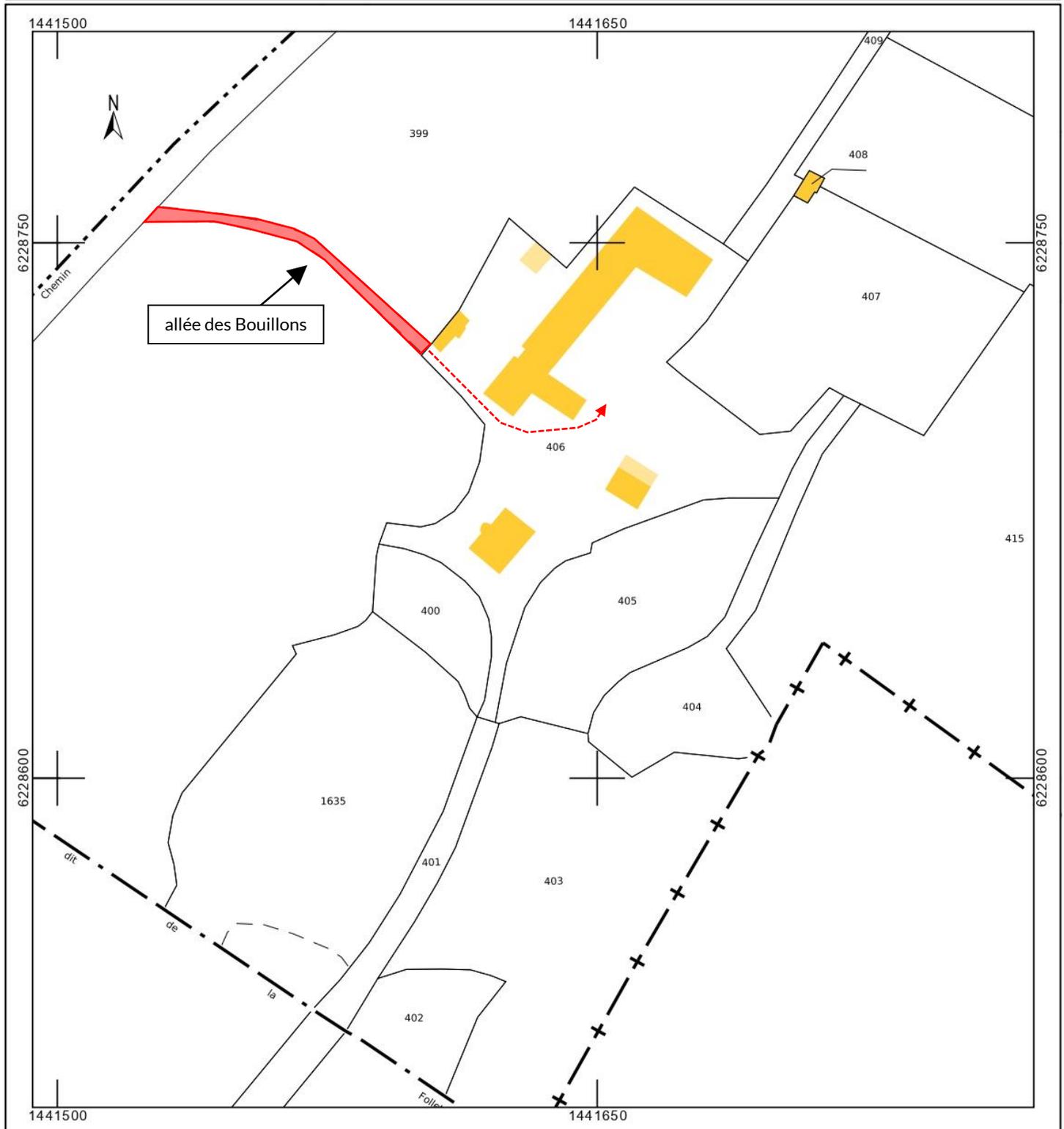
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
SDIF du Maine et Loire - Saumur
49417
49417 SAUMUR
tél. 02.41.83.57.00 -fax
sdif49.sauumur@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Département :
MAINE ET LOIRE

Commune :
LYS-HAUT-LAYON

Section : A
Feuille : 348 A 03

Échelle d'origine : 1/1250
Échelle d'édition : 1/1500

Date d'édition : 01/06/2022
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

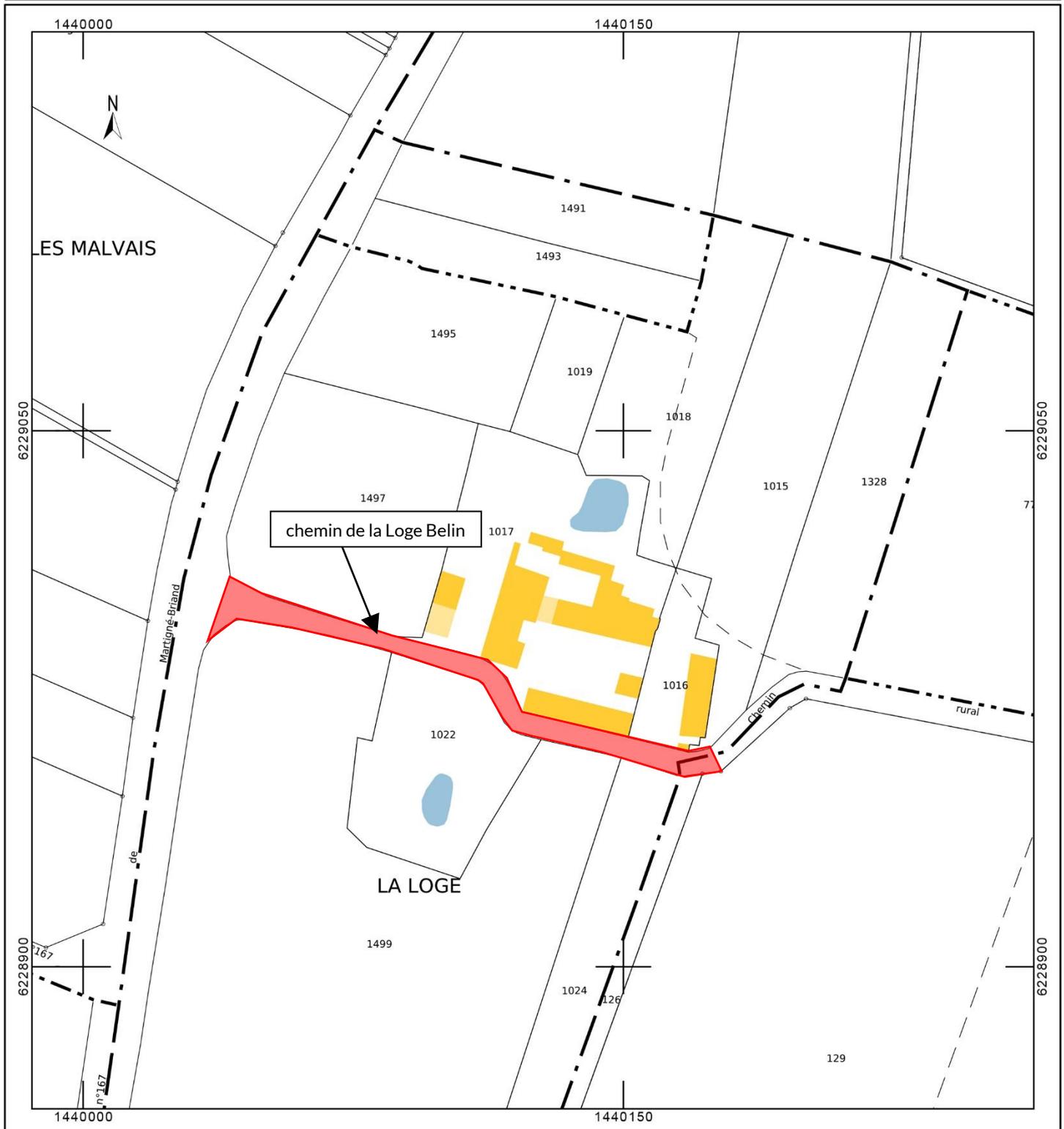
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
SDIF du Maine et Loire - Saumur
49417
49417 SAUMUR
tél. 02.41.83.57.00 -fax
sdif49.saumur@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr





Département :
MAINE ET LOIRE

Commune :
LYS-HAUT-LAYON

Section : B
Feuille : 348 B 01

Échelle d'origine : 1/2500
Échelle d'édition : 1/1500

Date d'édition : 06/04/2022
(fuseau horaire de Paris)

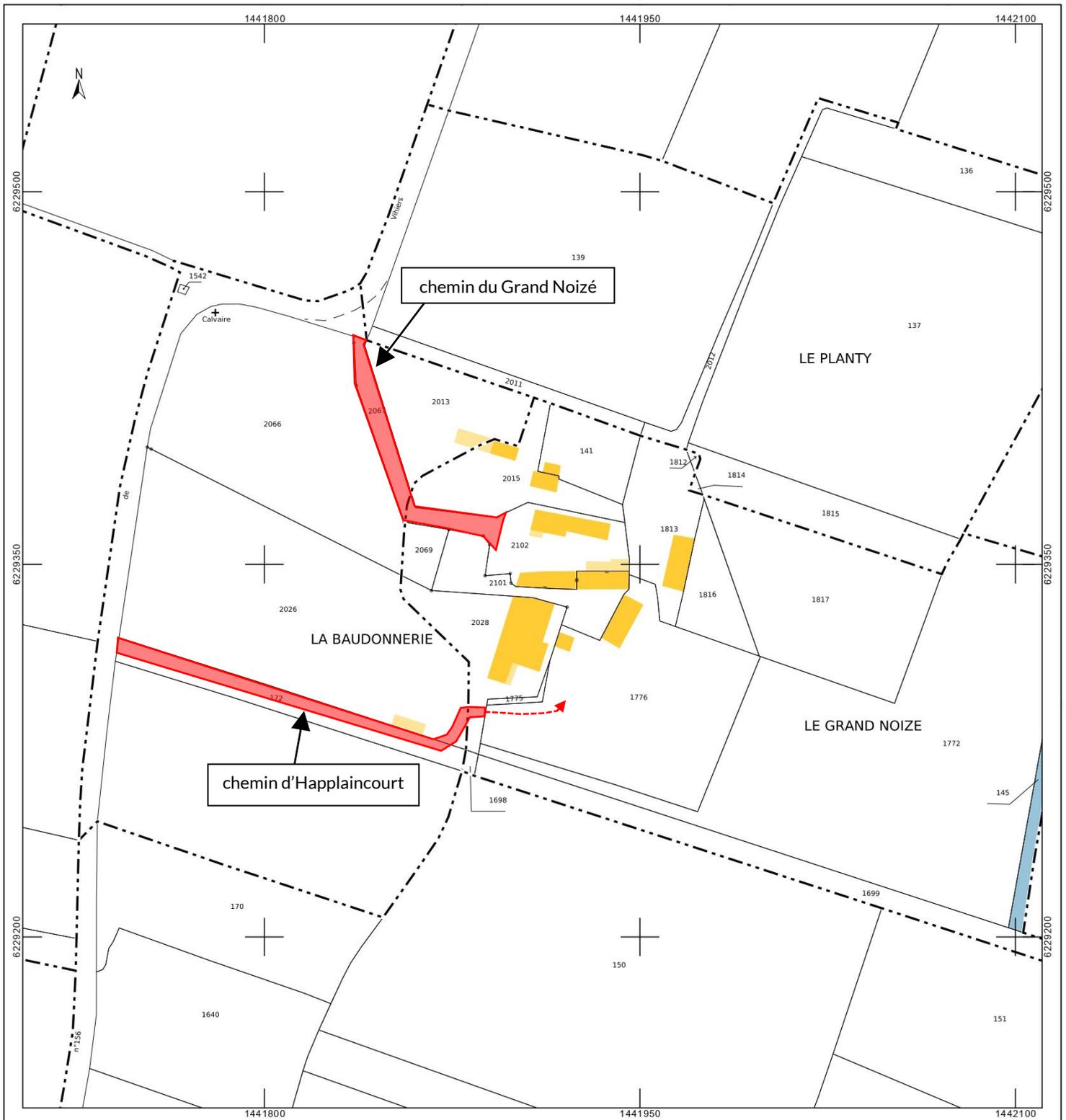
Coordonnées en projection : RGF93CC47
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes
publics

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
SDIF du Maine et Loire - Saumur
49417
49417 SAUMUR
tél. 02.41.83.57.00 -fax
sdif49.saumur@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Département :
MAINE ET LOIRE

Commune :
LYS-HAUT-LAYON

Section : C
Feuille : 348 C 02

Échelle d'origine : 1/1250
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 08/01/2022
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

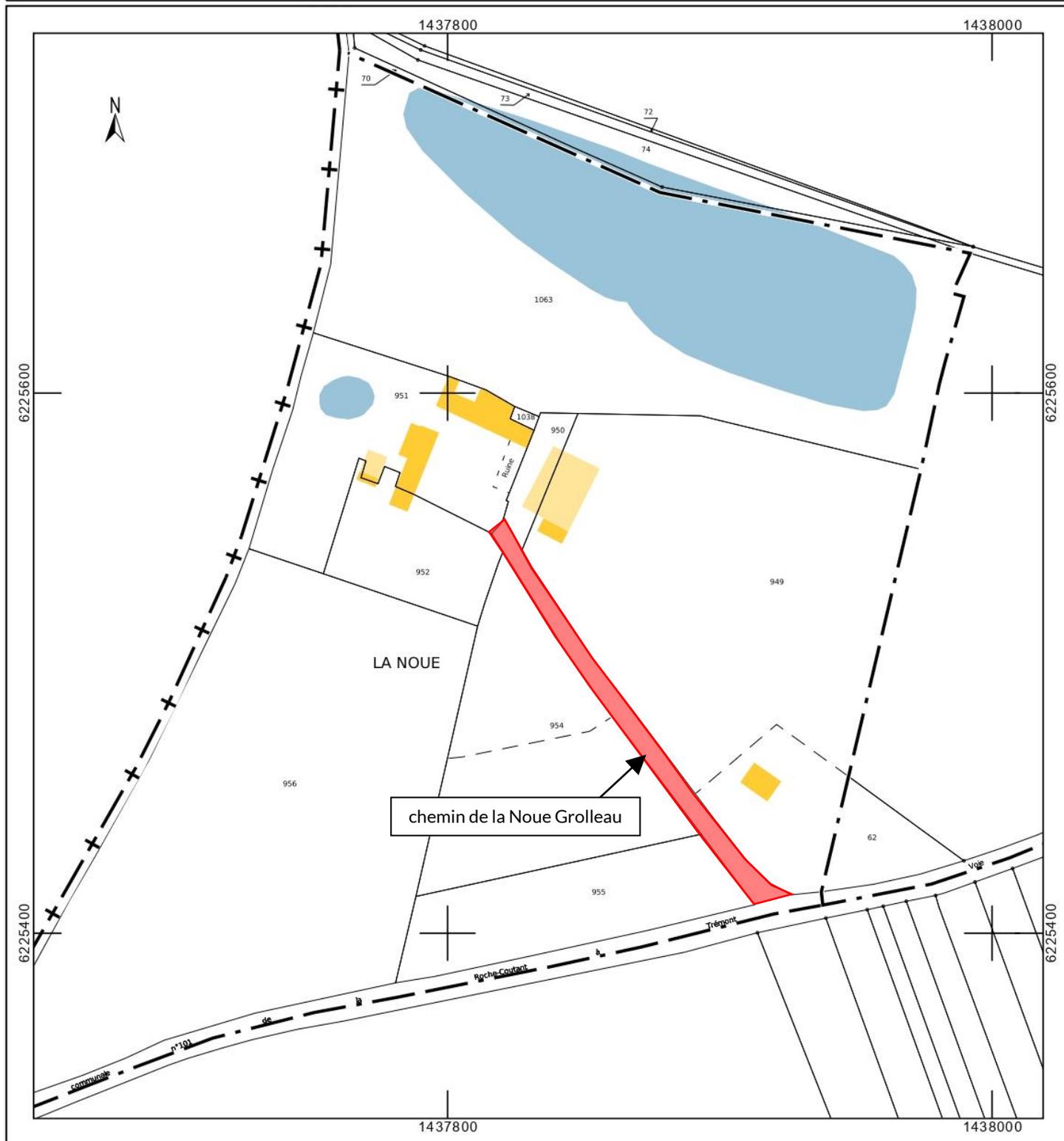
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
SDIF du Maine et Loire - Saumur
49417
49417 SAUMUR
tél. 02.41.83.57.00 -fax
sdif49.sauumur@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Département :
MAINE ET LOIRE

Commune :
LYS-HAUT-LAYON

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
SDIF du Maine et Loire - Saumur
49417
49417 SAUMUR
tél. 02.41.83.57.00 -fax
sdif49.sauumur@dgfip.finances.gouv.fr

Section : A
Feuille : 348 A 02

Échelle d'origine : 1/2500
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 04/04/2022
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

